

# L'INFORMATION DE FONDS

## Portefeuilles l'Aviateur<sup>MD</sup>

### Portefeuille l'Aviateur<sup>MD</sup> Co-operators - Revenu plus

#### Série 100



Placements. Assurances. Conseils.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 mars 2024

## Bref aperçu

Date de création du fonds : 2 octobre 2017  
Date où le fonds a été offert : 2 décembre 2019  
Valeur totale du fonds : 47 270 000 \$  
Nombre total de parts en circulation : 431 496

Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 : 64,88 %  
Placement minimal : Prélèvement automatique de 250 \$ ou cotisation forfaitaire de 1 000 \$  
Gestionnaire de portefeuille : Co-operators Compagnie d'assurance-vie

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échéance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,67 %	106,34 \$	65 525
75 % capital-échéance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,84 %	105,53 \$	143 513

## Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans les obligations et les débiteures gouvernementales et de sociétés partout dans le monde et, dans une moindre mesure, dans les actions ordinaires et les actions privilégiées de petites, moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

### Dix principaux placements

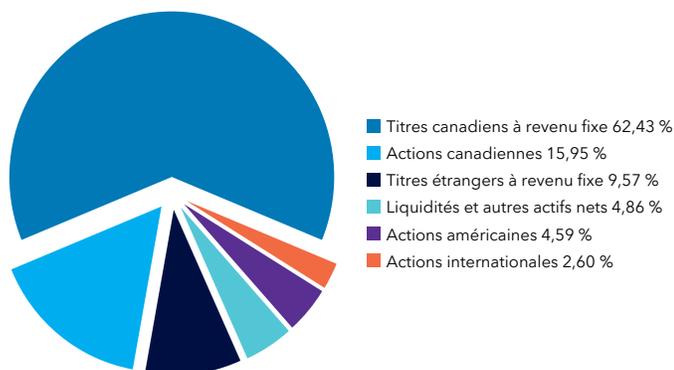
Fonds d'obligations de sociétés Co-operators	25,04 %
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	20,06 %
Fonds d'hypothèques commerciales Co-operators	14,98 %
Fonds d'actions privilégiées Co-operators	10,00 %
Fonds d'actions mondiales Co-operators	7,47 %
Fonds d'actions canadiennes Bissett Co-operators	5,00 %
Fonds d'obligations à durée courte Bissett Co-operators	5,00 %
Fonds de revenu élevé Franklin Co-operators	4,99 %
Fonds mondial d'obligations Templeton Co-operators	4,97 %
Fonds concentré d'actions canadiennes Co-operators	2,49 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 10

### Répartition des placements

31 mars 2024



## Quel a été le rendement du fonds?

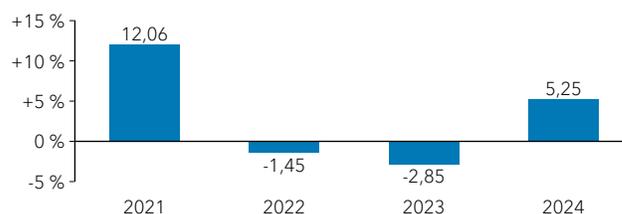
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 4 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 75 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75 et 75/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 4 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 75/100, détient maintenant 1 129,18 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,08 % par année.

### Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 75/100. Dans les 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



## Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



## Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

## À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'obligations canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

## Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds.

### 1. Frais d'acquisition

Ce produit ne comporte pas de frais d'acquisition. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre représentant une commission de 0,75 %. Les actifs reçus par Co-operators sont entièrement utilisés pour acheter des parts du fonds.

### 2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

### 3. Commissions de suivi

Co-operators verse à votre représentant une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds distinct. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant vous fournit. La commission de suivi annuelle de 0,20 % est prélevée sur les frais de gestion en fonction de la valeur des actifs que vous détenez dans le fonds.

### 4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait de chaque année civile
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou échangez dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds

## Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

## Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie  
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs\_wealth\_mgmt@cooperators.ca